

CCRANT 03 janvier 2017

**Commission Consultative Régionale
pour l'Aménagement Numérique
du Territoire de la Guadeloupe**



**ACTUALITES DU PROGRAMME
D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU
TERRITOIRE**



Le périmètre d'intervention du programme régional d'aménagement numérique concerne le territoire de la Guadeloupe à l'exception de 3 communes : Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et Petit-Bourg pour lesquelles il existe des initiatives privées.

Le nouveau programme d'aménagement numérique comprend donc les opérations suivantes :

- Le raccordement en fibre optique des îles du sud,
- La desserte et le raccordement en fibre optique de près de 88.000 foyers répartis sur 28 communes,
- En option : la modernisation et l'extension du réseau communal de Sainte-Anne.

Le raccordement en fibre optique des îles du sud

Situation actuelle : le raccordement numérique des îles du sud est assuré par le biais de liaisons hertziennes qui limitent fortement le débit Internet en entrée et sortie de ces territoires.

Objectif de l'intervention : supprimer le goulot d'étranglement en raccordant les îles au reste de la Guadeloupe par des câbles sous-marins en fibre optique en remplacement des liaisons hertziennes existantes.

Ce raccordement optique va permettre d'appuyer tous les déploiements ultérieurs de technologies à très haut débit sur lesdites îles (ADSL, 4G et FttH) en collectant avec des très hauts débits (plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de Gbit/s) le trafic de tous les utilisateurs sur ces îles.

Le raccordement en fibre optique des îles du sud

Un rapport d'étude détaillé sur les conditions de mise en œuvre de câble optique sous-marin a permis de définir les conditions opérationnelles de déploiement optimales et les coûts afférents à la mise en œuvre d'un système de câbles optiques sous-marins assurant la desserte des îles du sud.

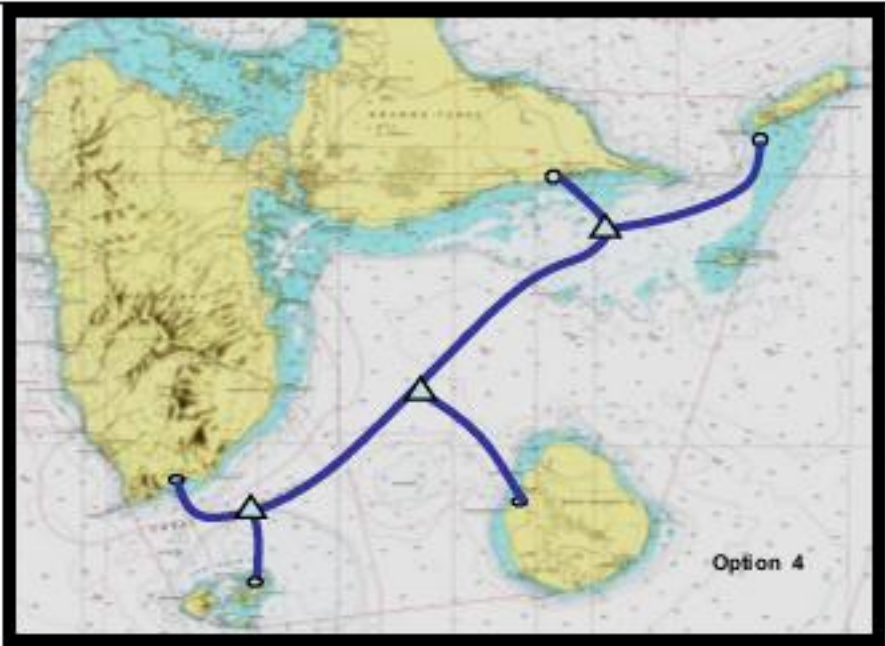
Les conditions du déploiement retenues étaient les suivantes :

- la possibilité d'atterrissage des câbles au près des réseaux optiques existants pour faciliter le raccordement ;
- la prise en compte de l'environnement marin et des contraintes éventuelles ;
- la possibilité de sécurisation du réseau de desserte des îles.

L'option retenue consiste dans le déploiement d'un câble sous-marin (à 12 paires de fibres) desservant toutes les îles avec un raccordement au réseau terrestre en deux points : Trois-Rivières et Saint-François.

Le raccordement en fibre optique des îles du sud

Option 4	
Longueur réseau (km)	115
Câble DA	55
Câble SA	60
Ensouillage	55
Câble Land	8
Nbre d'atterrissements	5
Nbre d'équipements BU	3



Cette solution est celle qui permet le meilleur équilibre entre le coût d'investissement, les coûts et la facilité d'exploitation, la sécurité de fonctionnement et son potentiel de commercialisation.

Le raccordement en fibre optique des îles du sud

Cette solution de déploiement semble la plus performante et la plus pérenne pour la Guadeloupe puisqu'elle répond à de nombreux objectifs :

- simplifier les modalités d'exploitation du système global,
- établir une desserte sécurisée des îles du sud par la présence de deux atterrements,
- constituer un circuit de collecte optique alternatif à la collecte optique terrestre existante en Guadeloupe, et pourrait donc à ce titre susciter l'appétence des opérateurs pour sécuriser leur trafic sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen.

Son coût d'investissement est évalué entre 10 et 12 millions d'euros.

Ses coûts annuels d'exploitation sont fixés à environ 100.000 euros HT.

Le raccordement en fibre optique des îles du sud

Le montage juridique de l'opération :

Compte tenu de la complexité particulière de l'opération et de la faible rentabilité escomptée, il n'est pas envisagé de recourir à une délégation de service public mais plutôt d'établir plutôt le réseau dans le cadre d'un marché global de performance qui permettra de sélectionner un prestataire spécialisé.

Le partenaire retenu à l'issu du marché fera son affaire des volets d'établissement et d'exploitation des ouvrages ; il assistera également la région dans la commercialisation des ouvrages auprès des opérateurs. Il est prévu à ce stade de ne commercialiser que des fibres noires aux opérateurs, à des tarifs attractifs, pour les inciter à basculer rapidement sur cette infrastructure. L'un des premiers clients de ces fibres noires pourrait par ailleurs être le futur délégataire du réseau régional FttH.

Le raccordement en fibre optique des îles du sud

Le calendrier prévisionnel des travaux :

Les pré-études de faisabilité étant déjà réalisées, la région lancera dans le courant du 1^{er} trimestre 2017 la procédure de marché pour la construction de l'infrastructure. Le calendrier d'attribution d'un tel contrat serait de l'ordre de 10 mois pour une notification du marché d'ici octobre 2017.

Le calendrier de déploiement serait de l'ordre de 10 à 18 mois (courant du second trimestre 2019).

Le plan de financement du projet :

Il s'organise par le biais des fonds FEDER (6 M€), des fonds Etat (3,9 M€), des fonds régionaux (1,3 M€) et des fonds départementaux (0,8 M€).

La desserte et le raccordement en fibre optique de 88.000 foyers

Le réseau d'initiative publique en fibre optique se déploiera sur 28 communes de Guadeloupe. Celles-ci peuvent se classer en deux catégories distinctes :

- **Les communes pour lesquelles on ne constate aucun déploiement de réseau THD** ; elles sont au nombre de 15 : *Anse-Bertrand, Port-Louis, Bouillante, Baillif, Capesterre MG, Saint-Louis, Grand-Bourg, Désirade, Deshaies, Petit-Canal, Pointe-Noire, Saint-François, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Vieux-Habitants.*
- **Les communes partiellement couvertes par un réseau THD** ; elles sont au nombre de 13 : *Baie-Mahault, Capesterre BE, Gourbeyre, Goyave, Lamentin, Gosier, Le Moule, Les Abymes, Morne-à-l'eau, Saint-Claude, Sainte-Rose, Trois-Rivières, Vieux-Fort.*

Dans la première catégorie de communes, l'initiative régionale couvrira à 100% le territoire en fibre optique (près de 42.000 bâtiments) ; dans la seconde, le réseau public couvrira les zones blanches (près de 46.000 bâtiments).

La desserte et le raccordement en fibre optique de 88.000 foyers

Compte-tenu du nouveau périmètre d'intervention, une nouvelle consultation des opérateurs est organisée par le biais de l'ARCEP. Elle fixera de manière définitive le périmètre d'emprise du futur réseau régional.

Dans la foulée, une procédure de délégation de service public concessive sera lancée (fin 1^{er} trimestre 2017). Elle aura pour objet la construction, l'exploitation, la commercialisation et la maintenance du réseau public de fibre optique.

Le montant des investissements

Sur les communes en zone blanche, le déploiement FttH représenterait un investissement total de l'ordre de 60 M€ HT pour desservir les 42 000 prises « commercialisables ».

Sur les communes partiellement couvertes, le déploiement FttH représenterait un investissement total de l'ordre de 46 M€ pour desservir 46.000 prises « commercialisables ».

La desserte et le raccordement en fibre optique de 88.000 foyers

Le plan de financement

Outre les financeurs publics (Europe, Etat , Région, Département), le futur délégataire retenu participera aux investissements de premier établissement et aux coûts de raccordement final.

Le plan de financement final sera arrêté à l'issue de la procédure de délégation de service public compte-tenu du montant de la participation financière du délégataire.

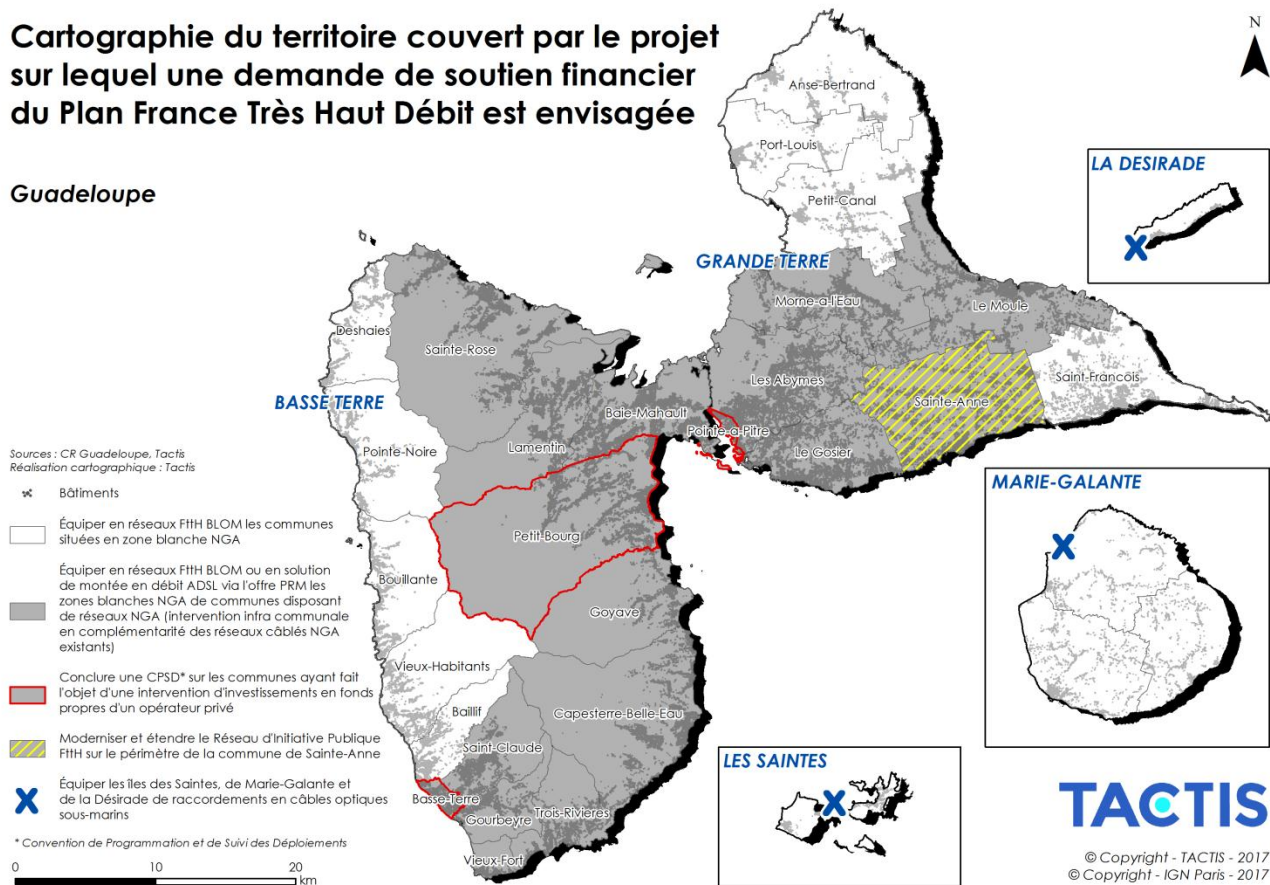
Le calendrier de mise en œuvre

Le lancement de la procédure juridique de la DSP d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2017 laisse entrevoir une fin de procédure dans le courant du 4^{ème} trimestre 2017.

La desserte et le raccordement en fibre optique de 88.000 foyers

Cartographie du territoire couvert par le projet sur lequel une demande de soutien financier du Plan France Très Haut Débit est envisagée

Guadeloupe



La modernisation et l'extension du réseau THD de Sainte-Anne

Dans un souci de cohérence des interventions publiques, il a été proposé à la commune de Sainte-Anne d'intégrer l'exploitation et la commercialisation du réseau communal au projet régional.

Trois objectifs sont principalement visés :

- achever le déploiement du réseau (s'il n'y a pas d'initiative privée sur les dernières zones blanches),
- procéder à la modernisation des portions du réseau de première génération qui s'avérerait éventuellement nécessaire,
- proposer une solution pour l'acheminement du transit Internet en volume et à moindre coût.

La commune et la région ont entamé des discussions. En cas d'accord entre les parties, le réseau de Sainte-Anne sera intégré au réseau public.



Merci de votre attention!